

## INFORMATIONS

### Semaine de l'emploi :

La semaine de l'emploi se déroulera au "Point Information Jeunesse" du centre socio-culturel (8 place de la Girainerie - Tél. 05.49.65.42.10) du 18 au 21 avril. Cette semaine est gratuite et ouverte à tous.

**Mardi 18 avril :** ateliers de techniques de recherches d'emploi, présence de l'armée de terre et de plusieurs agences d'interim.

**Mercredi 19 avril :** permanence de la PAIO (sur RDV), présence de plusieurs entreprises et de la Gendarmerie.

**Jeudi 20 avril :** permanence de la Bourse d'aide aux Chômeurs (BAC) et réunion d'information sur les métiers de l'artisanat.

**Vendredi 21 avril :** informations sur la validation des acquis de l'expérience, puis échanges et propositions sur "Mobilité et mode de gardes : freins à l'emploi ?"

### Service Action Sociale Territoriale

Afin de rencontrer les professionnels (assistantes sociales, puéricultrice, médecin territorial, éducateur de prévention) du service Action Sociale Territoriale de Bressuire, il faut prendre rendez-vous à la Maison des Services de Mauléon (05.49.81.93.34) entre 9h et 12h du lundi au vendredi.

A partir du 10 avril, l'accueil sera assuré dans un nouveau local (à proximité de la mairie principale) au 2 bis place Jeanne d'Arc. Les assistantes sociales et éducateurs de prévention reçoivent aussi au Centre socio-culturel, sur rendez-vous). Il est également possible d'être reçu à la Maison des Services à Mauléon.

### Message du C.C.A.S.

#### Résultat de la collecte alimentaire :

62 tonnes environ ont été récoltées sur l'ensemble du département en nombre dernier. Pour notre commune, l'association a collecté 1 624 kg : que chaque participant soit cordialement remercié. Grâce à tous, ceux qui connaissent la précarité, le chômage ou la maladie peuvent compter sur une aide par le biais de la distribution alimentaire, après instruction de leur dossier par les services sociaux.

La Croix Rouge et le Secours Catholique s'associent activement à la démarche et apportent une contribution financière pour l'achat de produits non distribués à la banque alimentaire.

La Croix Rouge vous informe que la quête nationale annuelle aura lieu cette année les 20 et 21 mai.

### Cinéma Le Castel :

➤ **La Doublure :** les 6, 7, 8, 10 avril à 21h00 et le 9 avril à 15h00.

➤ **Du Jour au Lendemain :** les 13, 14, 15, 17, 18 avril à 21h00 et le 16 avril à 15h00.

➤ **The Wild :** les 19, 20, 21, 22, 24, 25 avril à 14h30 et le 22 avril à 21h00.

➤ **Le Temps des Porte-Plumes :** les 20, 21, 24 avril à 21h00 et le 23 avril à 15h00.

## EXPRESSION DES CONSEILLERS

Les conseillers municipaux n'ont pas souhaité s'exprimer dans ce « Contacts ».

## CENTRE D'INCENDIE ET SECOURS

Quelques éléments du bilan d'activités des sapeurs pompiers de Nueil-Les-Aubiers.

- 216 assistances à personnes accomplies par 890 sapeurs pompiers pour une durée de 1 220h54mn
- 31 interventions pour feux accomplies par 259 sapeurs pompiers pour une durée de 561h02mn
- 45 autres interventions par 154 sapeurs pompiers pour une durée de 135h44mn.



## LES DÉBITS DE BOISSONS TEMPORAIRES

Toute personne ou association qui, à l'occasion d'une foire, d'une vente, d'une fête publique qu'elle organise, vend ou offre des boissons doit obtenir une autorisation pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire. Cette autorisation prend la forme d'un arrêté municipal soumis au contrôle de légalité préfectoral.

Le nombre d'autorisations susceptibles d'être accordées chaque année est limité à cinq.

### Conditions d'exploitations :

- Les autorisations sont accordées seulement pour les consommations vendues ou offertes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> groupes, soit les boissons fermentées non distillées : vins, bière, cidre, etc. ; vin doux naturel à AOC, jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1 à 3 % de volume d'alcool.
- Le service des boissons ne doit être assuré que par des personnes majeures.
- Il est interdit de vendre ou d'offrir gratuitement à des mineurs des boissons alcoolisées.

### Heures de fermeture :

- Dans les établissements de spectacles (théâtres, cinéma, variétés, concerts) ou sur les sites de manifestations sportives, les débits de boissons ne peuvent rester ouverts que jusqu'à une heure du matin.
- Dans les autres établissements ou manifestations, les débits de boissons ne peuvent rester ouverts que jusqu'à 2 heures du matin.
- Cependant pour les réunions de famille, banquets, bals, concours de jeux, foires, fêtes patronales ou locales..., possibilité de laisser ouvert ce type d'établissement jusqu'à 3 heures, sur autorisation du Maire.

### Cas particulier des installations sportives :

- Une dérogation (sous forme d'arrêté municipal) peut être accordée pour les boissons des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> groupe (boissons spiritueuses ne titrant pas plus de 18 % de volume d'alcool : les vins doux sans AOC, les apéritifs à base de vin, les vins de liqueur, les vermouths, les liqueurs de fraise, framboise, cassis ou cerise) pour une durée maximale de 48 heures.
- Le nombre d'autorisations annuelles est limité à dix.

Les demandes doivent être effectuées au moins un mois avant la date de la manifestation, en mairies principale ou annexe.

## JANVIER - FEVRIER - MARS

### Naissances

|                           |                            |
|---------------------------|----------------------------|
| 03.01 : Pauline FROGER    | 23.02 : Clémentine AUMOND  |
| 15.01 : Yacine ABELHAD    | 24.02 : Lola NGUYEN        |
| 25.01 : Klervi LAUNAY     | 26.02 : Chloé BRÉMOND      |
| 31.01 : Maréva ROCHEREAU  | 28.02 : Alexandre GUILBAUD |
| 02.02 : Océane BOUSSEAU   | 01.03 : Maxime TALBOT      |
| 05.02 : Wayatt GAUTIER    | 11.03 : Dusty LE MALÉFANT  |
| 06.02 : Dylan MILLIOT     | 14.03 : Élizéa NUNKOO      |
| 06.02 : Tess CORNIC       | 24.03 : Gwendoline AUBRY   |
| 07.02 : Bryan DAVID       | 26.03 : Emma MICHAUD       |
| 11.02 : Clémence DEGUILLY |                            |

### Mariages

|   |
|---|
| 21.02 : Sophie FUZEAU & Raphaël GUINEFOLEAU |
| 04.03 : Sonia BÂCLE & Loïc MARTIN           |

### Décès

|  |   |
|--|---|
| 05.01 : Françoise GINCHELEAU<br>née GUITTON (56 ans) | 09.03 : Maryvonne ROTUREAU (56 ans)               |
| 07.01 : André COUDRIN (71 ans)                       | 10.03 : André THIBAudeau (71 ans)                 |
| 09.01 : Marcel ROUGER (73 ans)                       | 17.03 : Emile DOYEN (88 ans)                      |
| 17.01 : Raymond MÉGE (82 ans)                        | 17.03 : Berthe VRIGNAUD<br>née GIRARDEAU (84 ans) |
| 23.01 : André PAPIN (87 ans)                         | 17.03 : Henri BOUCHET (98 ans)                    |
| 28.01 : Louis GODET (86 ans)                         | 21.03 : Lucienne HERAULT<br>née PASQUIER (85 ans) |
| 12.02 : Yves DESAIVRE (74 ans)                       | 27.03 : Henri MAUDET (81 ans)                     |
| 16.02 : Maria Rosa FERNANDES (89 ans)                | 28.03 : Jane GOBIN (96 ans)                       |
| 03.03 : Emile VERGNAUD (93 ans)                      |   |